

Bordereau de versement de la taxe d'apprentissage

TAXE D'APPRENTISSAGE 2020

L'ENSA de Clermont-Ferrand est habilitée, en qualité d'établissement public d'enseignement supérieur, à percevoir la taxe d'apprentissage au titre des 13% des dépenses libératoires effectuées par l'employeur (ancien hors quota). Article L241-5 du code du travail.

VOTRE STRUCTURE

Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Contact pour la taxe d'apprentissage :

Téléphone :

Mail :

VOTRE VERSEMENT

Vous effectuez directement votre versement directement à l'ENSA de Clermont-Ferrand **avant le 1^{er} juin 2020**. Le versement peut être effectué par chèque, à l'ordre de l'Agent comptable de l'ENSACF ou par virement (pour procéder au virement envoyer un courriel à : marilyne.doutre@clermont-fd.archi.fr). Adresse postale : ENSA de Clermont-Ferrand, 85 rue du docteur Bousquet, 63100 Clermont-Ferrand cedex.

Nom de l'organisme :

Référent au sein de votre entreprise :

Tél :

Mail :

Montant du versement en euros :

Date :

Signature